

D.2021.12.15.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.1 – Actualisation du programme d'acquisition de bus pour 2022

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1.1 Stratégie énergétique et état des commandes entre 2015 et 2020

La stratégie énergétique du parc bus menée par la Mission Energie de Tisséo Collectivités s'est orientée depuis 2015 vers le développement de l'énergie GNV avec la volonté d'utiliser une part de bioGNV de plus en plus importante au-delà de ce qui est imposé sur un plan réglementaire.

En ce sens, par délibération n° D.2018.07.11.7.5 en date du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la réalisation de l'équipement GNV du dépôt bus de Colomiers pour un montant estimé à 4 millions d'Euros, permettant d'équiper le dernier dépôt du réseau Tisséo, après ceux d'Atlanta et de Langlade. Les travaux sont achevés et l'installation est mise en exploitation depuis septembre 2021.

Entre 2015 et 2020, 157 bus ont été remplacés sur un parc total de 560 (28%) :

- 90 bus articulés dont 65 GNV et 25 hybrides
- 67 bus standards dont 61 GNV et 6 électriques

1.2 Marchés en cours d'exécution

Suite à un sourcing effectué entre les centrales d'achat CATP et UGAP, le Comité Syndical a autorisé, par délibération n° D.2020.02.05.8.4, le recours à la CATP pour les commandes de bus 2021-2022 et son Président à signer les commandes relatives à l'achat de ces bus.

Par délibération D.2020.11.4.11.1 du 04 novembre 2020, le Comité Syndical a approuvé les besoins d'acquisition de bus pour 2021 :

- 12 bus articulés GNV Linéo
- 17 bus articulés GNV « réseau » (livrée brique et pastel),
- 34 bus standards « réseau » (livrée brique et pastel).

Le marché de bus articulés GNV a été notifié à la société EVOBUS. Conformément au CCTP, les montants suivants ont été retenus en incluant la rémunération de la CATP :

- prix unitaire d'un bus articulé Linéo : 421 004,23 € HT
- prix unitaire d'un bus articulé « réseau » : 418 439,66 € HT
- équipements et documentation de maintenance retenus en option pour l'ensemble de la commande : 152 389,11 € HT

Le marché de bus standards GNV a été notifié à la société IVECO BUS. Conformément au CCTP, les montants suivants ont été retenus en incluant la rémunération de la CATP :

- prix unitaire d'un bus standard « réseau » : 288 577,24 € HT
- équipements et documentation de maintenance retenus en option pour l'ensemble de la commande : 282 815,00 € HT

1.3 Actualisation du besoin pour 2022

La présente délibération vise à actualiser les besoins d'acquisition de bus pour 2022.

Les besoins prévisionnels pour 2022 annoncés dans la délibération n° D.2020.11.4.11.1 du 04 novembre 2020 étaient :

- 18 bus articulés Linéo (destinés au Linéo 10),
- 15 bus articulés « réseau » (livrée brique et pastel),
- 36 bus standards « réseau » (livrée brique et pastel).

Les besoins actualisés sont les suivants :

- 18 bus articulés Linéo (destinés au Linéo 10),
- 15 bus articulés « réseau » (livrée brique et pastel),
- 32 bus standards « réseau » (livrée brique et pastel).

Concernant les bus articulés :

La réglementation européenne, sur les normes des émissions de polluants des moteurs thermiques, évolue : au 1^{er} janvier 2022, tous les bus immatriculés devront être homologués à la norme EURO6 step E qui durcit les règles sur les émissions de NOx. La norme actuelle pour les autobus étant EURO6 step D depuis le 1er janvier 2014.

En décembre 2020, le groupe DAIMLER a pris la décision de ne pas développer le STEP E pour les moteurs poids-lourds et bus au GNV et d'arrêter la production de bus au GNV au 31 décembre 2021. Pour disposer des bus articulés en 2022, il a donc été nécessaire d'anticiper la commande.

Ainsi, la commande n°2 de bus articulés GNV permettant de couvrir les besoins 2022 (18 bus Linéo et 15 bus « réseau ») a été notifiée par anticipation le 15 mars 2021 pour un montant de : 14 000 493,56 € HT.

Concernant les bus standards :

Le besoin prévisionnel était annoncé à 36 bus standards pour 2022.

En septembre 2021, ce besoin a été actualisé et validé à 32 véhicules.

Focus sur la 3^{ème} porte arrière des bus standards :

Un retour d'expérience de la série 2021 de bus standards Urbanway IVECO à 3 portes a permis de mettre en évidence plusieurs points positifs : augmentation de la capacité, amélioration des flux à l'intérieur du véhicule, fluidité de la descente, facilité des contrôles et du nettoyage à l'arrière.

Les points négatifs ne sont pas mesurés à ce jour. Ils concernent potentiellement la différence d'exploitation entre « montée à l'avant » dans les bus standards et « montée/descente à toutes les portes » dans les bus Linéo encore accentuée et pouvant entraîner une incompréhension de la part de la clientèle. L'impact sur le taux de fraude n'a pas été mesuré.

Il est donc proposé de poursuivre l'achat de bus standards à 3 portes.

La commande de bus standards GNV permettant de couvrir les besoins 2022 (32 bus « réseau ») devrait s'élever à 9 708 170,00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'actualisation du besoin d'acquisition de bus standards et articulés pour 2022.

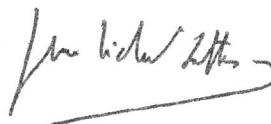
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation du besoin d'acquisition de bus standards et articulés pour 2022.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES